

**DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE LA TAXE D'URBANISME IRRECOUVRABLE  
BS/DM1 2024****Avis favorable du comptable**

<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>	<b>P.C.</b>	<b>Montant</b>	<b>Motifs invoqués</b>
SCCV	69 rue de Lorient 35000 RENNES	PC352380910224T1	3 192,00 €	La société a été radiée par le tribunal de commerce le 02/05/23, n'a plus d'existence légale. Par ailleurs, la mise en cause des associés est également vaine, car les associés condamnés pour fraude fiscale par le TGI de Rennes le 31/01/17, ce qui a été confirmé par la cour d'appel de Rennes le 26/06/19 ne sont pas solvables.
Monsieur	112 Bld de la Duchesse Anne 35000 RENNES	PC352381110182	2 054,00 €	La commission de surendettement des particuliers du Calvados a déclaré recevable le dossier de surendettement de Monsieur le 12/01/22. Les mesures imposées du 25/08/22 prévoient un effacement total de la dette à hauteur de 5 348 € (totalité de la dette, dont 2 054 € pour la part départementale). Les poursuites sont interdites sur les créances comprises dans les mesures imposées par la Banque de France.
SCCV	19 rue des Veyettes 35000 RENNES	PC352380810197P1	1 355,14 €	La SCCV a tous ses comptes bancaires clos. Par ailleurs, la mise en cause des associés est également vaine, car la société actionnaire à 100% de la SCCV a cessé son activité le 22/02/24 et a été radiée auprès du greffe du tribunal de commerce de Bergerac le 23/02/24.
<b>TOTAL</b>			<b>6 601,14 €</b>	